Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur
BP 5432 Dakar-Fann-Tél. : 33 825-29-00-Fax : 33 825-24-06
http://www.saes.sn - Email : saes@saes.sn-saes.info@gmail.com

Mot d'ordre du SAES

Le Bureau National (BN) du SAES, à l'expiration du préavis de grève du 13 janvier 2025, constate :

- ***La non-réversion, depuis bientôt 5 ans, des pensions de retraite aux ayant-cause des enseignants-chercheurs et chercheurs décédés, en violation de la loi sur le code des pensions civiles et militaires ;***
- ***Le non-respect du protocole d'accord SAES-Gouvernement du 6 janvier 2023 ;***
- ***L'inertie totale d'une tutelle dépassée, face à un système d'enseignement supérieur à la dérive, malgré les efforts des enseignants-chercheurs et chercheurs.***

Le SAES, après avoir fait preuve de tempérance et de conciliation sur la question de la réversion depuis plus de deux ans, décrète un mot d'ordre de grève de 48H, les jeudi 13 et vendredi 14 février 2025.

Par ailleurs, le SAES demande aux militants de :

- ***Surseoir, en plus des activités pédagogiques (cours, soutenances, délibérations), à toute participation à des activités administratives et réunions ;***
- ***Suspendre les formations payantes.***

Le SAES dégage ses responsabilités quant aux conséquences, sur les années académiques 2023-2024 et 2024-2025, qui découleront de la violation flagrante et constante des droits des familles des enseignants-chercheurs et chercheurs décédés.

Le BN lance un appel à tous les camarades à la mobilisation pour exiger l'application sans délai du protocole d'accord ainsi que la restauration de la dignité des familles de nos défunts camarades.

Fait à Dakar, le mercredi 12 février 2025

Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur SAES Tél: 33 825 29 00 BP: 5432 Dakar-Fann

Le Bureau National